

Pour copie conforme le 26/02/2026



SCI DES MACECLIERS

**Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : Rue de Verdun 08300 RETHEL
478 782 642 RCS SEDAN**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 10 novembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois,

Le 10 novembre,

A 16 heures,

Les associés de la Société SCI DES MACECLIERS, société civile immobilière au capital de 1 000 euros, divisé en 100 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, Rue de Verdun 08300 RETHEL, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Anthony FERRARI,
- titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété

- Monsieur Steve FERRARI,
- titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Anthony FERRARI, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,

58

DF

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social du Rue de Verdun à RETHEL (08300), au Chemin de la Comtesse à RETHEL (08300) et ce à compter du 10 novembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier les articles 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 -SIEGE

Le siège social est fixé à RETHEL (08300) Chemin de la Comtesse.

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SF AF

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Anthony FERRARI



Steve FERRARI

